



**Norme
internationale**

ISO 14075

**Management environnemental —
Principes et cadre pour l'analyse
sociale du cycle de vie**

*Environmental management — Principles and framework for
social life cycle assessment*

**Première édition
2024-10**

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 14075:2024](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/1bbcb217-9bab-4c8b-8760-04d45a617424/iso-14075-2024)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/1bbcb217-9bab-4c8b-8760-04d45a617424/iso-14075-2024>

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 14075:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/1bbeb217-9bab-4c8b-8760-04d45a617424/iso-14075-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/1bbeb217-9bab-4c8b-8760-04d45a617424/iso-14075-2024>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principe de l'ASCV	5
4.1 Généralités	5
4.2 Perspective de cycle de vie	6
4.3 Intérêt social	6
4.4 Approche relative et unité fonctionnelle	6
4.5 Approche itérative	6
4.6 Transparence	6
4.7 Complétude	6
4.8 Approche scientifique	6
4.9 Reconnaissance des conventions internationales	6
5 Description générale de l'analyse sociale du cycle de vie (ASCV, EPSCV et ISCV)	6
5.1 Phases des études ASCV, EPSCV et ISCV	6
5.2 Utilisation des résultats d'une ASCV	7
5.2.1 Type de résultats d'une étude ASCV	7
5.2.2 Rôle des résultats des ASCV dans les processus de prise de décision	7
5.2.3 Caractéristiques essentielles d'une ASCV	8
6 Cadre méthodologique	8
6.1 Définition des objectifs et du champ de l'étude	8
6.1.1 Généralités	8
6.1.2 Catégorisation et implication des parties intéressées	9
6.1.3 Fonctions du produit et propriétés	10
6.1.4 Unité fonctionnelle	10
6.1.5 Flux de référence et variables d'activité	11
6.1.6 Frontière du système	11
6.1.7 Exigences de qualité des données	12
6.2 Inventaire social du cycle de vie (ISCV)	13
6.2.1 Généralités	13
6.2.2 Collecter les données	13
6.2.3 Collecte de données qualitatives et semi-quantitatives	14
6.2.4 Structure du système de produits	14
6.2.5 Allocation	15
6.3 Évaluation par échelles de référence	15
6.3.1 Généralités	15
6.3.2 Utilisation de l'approche de l'échelle de référence	15
6.4 Évaluation des impacts sociaux du cycle de vie	16
6.4.1 Généralités	16
6.4.2 Éléments de l'EISCV	17
6.5 Comparaison entre les systèmes et affirmations sociales comparatives	19
6.5.1 Comparaisons entre les systèmes	19
6.5.2 Affirmations sociales comparatives	19
6.5.3 Revue critique	20
6.6 Interprétation sociale du cycle de vie	20
6.6.1 Généralités	20
6.6.2 Identification des enjeux significatifs	20
6.6.3 Évaluation des résultats	21
6.6.4 Conclusions, limitations et recommandations	22
7 Rapport	23

ISO 14075:2024(fr)

7.1	Exigences générales et considérations.....	23
7.2	Exigences supplémentaires et recommandations pour les rapports pour tierce partie.....	24
7.3	Limitation de l'ASCV	26
Annexe A (informative) Exemples d'évaluation par échelles de référence.....		28
Bibliographie.....		31

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO 14075:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/1bbcb217-9bab-4c8b-8760-04d45a617424/iso-14075-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/1bbcb217-9bab-4c8b-8760-04d45a617424/iso-14075-2024>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de propriété revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 5, *Évaluation du cycle de vie*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Il existe une demande croissante d'évaluation des aspects sociaux dans l'analyse du cycle de vie ou les évaluations de la durabilité. Cela a suscité l'intérêt pour le développement de cadres permettant de mieux comprendre et traiter les impacts sociaux tout au long du cycle de vie des produits.

L'analyse sociale du cycle de vie (ASCV) d'un produit peut contribuer à:

- évaluer l'ampleur et l'importance des impacts sociaux potentiels d'un système de produits;
- analyser les impacts sociaux potentiels actuels associés à un système ou prévoir les impacts sociaux potentiels futurs.

Le présent document fournit des exigences et des recommandations aux professionnels de l'industrie, des pouvoirs publics, des universités et des organisations non gouvernementales (ONG) pour le développement et la mise en œuvre efficaces et crédibles de pratiques d'évaluation des impacts sociaux.

Une ASCV comprend les quatre phases suivantes:

- a) la définition des objectifs et du champ de l'étude;
- b) l'inventaire social du cycle de vie (ISCV);
- c) l'évaluation des impacts sociaux du cycle de vie (EISCV);
- d) l'interprétation.

Conformément aux exigences et aux recommandations présentées dans le présent document, l'ASCV peut être mise en œuvre à l'aide de différentes méthodes et approches d'analyse. Une étude ASCV ou ISCV peut être utilisée dans le cadre d'un processus de prise de décision plus complet impliquant diverses parties intéressées ayant des connaissances et des expériences différentes.

Toutefois, la comparaison des résultats de différentes études ASCV ou ISCV n'est possible que si les objectifs et le champ de l'étude, les hypothèses et le contexte de chaque étude sont équivalents. Le présent document n'est pas destiné à établir un classement des performances des produits en matière de droits de l'homme. C'est pourquoi le présent document contient plusieurs exigences et recommandations visant à favoriser la transparence sur ces questions.

Management environnemental — Principes et cadre pour l'analyse sociale du cycle de vie

1 Domaine d'application

Le présent document établit les principes et le cadre applicable, spécifie les exigences et fournit des recommandations pour réaliser une analyse sociale du cycle de vie (ASCV) d'un produit. Le cadre permet d'aborder les objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'atteindre les cibles en distinguant les aspects favorables des aspects défavorables (avec des contributions préjudiciables).

Le document présente la définition des objectifs et du champ de l'étude, l'inventaire, l'évaluation des impacts, l'interprétation et la communication de l'ASCV d'un produit.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 14040, *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Principes et cadre*

ISO 14044:2006, *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Exigences et lignes directrices*

ISO 14050, *Management environnemental — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 14040, l'ISO 14044, l'ISO 14050 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1 aspect social

élément des activités ou produits d'un *organisme* (3.31) interagissant ou susceptible d'interagir avec le bien-être humain de toute *partie intéressée* (3.4) et qui peut avoir un *impact social* (3.12)

3.2 analyse sociale du cycle de vie ASCV

ACV sociale

compilation et évaluation des intrants et extrants socialement pertinents et des *impacts sociaux* (3.12) potentiels d'un *système de produits* (3.6) au cours de son *cycle de vie* (3.3)

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.2, modifié — «sociale» a été ajouté au terme. «socialement pertinents» a été ajouté et «environnementaux» a été remplacé par «sociaux» dans la définition.]

3.3

cycle de vie

phases consécutives et liées, de l'acquisition des matières premières ou de la génération des ressources naturelles à l'élimination finale

[SOURCE: ISO 14040:2006/Amd 1:2020, 3.1, modifié — «d'un système de produits» a été supprimé.]

3.4

partie intéressée

partie prenante

personne ou *organisme* (3.31) qui peut soit influencer sur une décision ou une activité, soit être influencé ou s'estimer influencé par une décision ou une activité

Note 1 à l'article: «S'estimer influencé» signifie que le point de vue a été porté à la connaissance de l'organisme.

3.5

unité fonctionnelle

performance quantifiée d'un *système de produits* (3.6) destinée à être utilisée comme unité de référence dans une analyse du cycle de vie

Note 1 à l'article: L'unité fonctionnelle peut inclure une description qualitative des fonctions sociales.

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.20, modifié — La Note 1 à l'article a été ajoutée.]

3.6

système de produits

ensemble de *processus élémentaires* (3.7), remplissant une ou plusieurs fonctions définies, qui sert de modèle au *cycle de vie* (3.3) d'un produit

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.28, modifié — «comportant des flux de produits et des flux élémentaires» a été supprimé.]

3.7

processus élémentaire

plus petite partie prise en compte dans l'inventaire du cycle de vie pour laquelle les données d'entrée et de sortie sont quantifiées

Note 1 à l'article: Les données d'entrée et de sortie peuvent également être qualitatives.

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.34, modifié — La Note 1 à l'article a été ajoutée.]

3.8

marché de produits en cause

marché comprenant tous les produits que les clients considèrent comme interchangeables ou substituables en raison de leurs caractéristiques et de l'usage auquel ils sont destinés

Note 1 à l'article: Les prix et/ou coûts peuvent être pris en considération dans certains cas.

[SOURCE: Communication de la Commission européenne n° 97/C 372/031997, modifié — «et/ou services» et «de leur prix» ont été supprimés et «le consommateur» a été remplacé par «les clients» dans la définition. La Note 1 à l'article a été ajoutée.]

3.9

flux élémentaire social

pratique ou condition liée au produit ou au *système de produits* (3.6), et pouvant entraîner des *impacts sociaux* (3.12) sur le bien-être humain

3.10

flux élémentaire

matière ou énergie entrant dans le système étudié, qui a été puisée dans l'environnement sans transformation humaine préalable, ou matière ou énergie sortant du système étudié, qui est rejetée dans l'environnement sans transformation humaine ultérieure

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.12]

3.11

choix de valeurs

décision subjective qui s'appuie sur le jugement de ce qui est important

[SOURCE: ISO/TS 14074:2022, 3.7]

3.12

impact social

conséquences bénéfiques ou néfastes résultant de la relation causale entre un processus ou une activité liés au *système de produits* (3.6) étudié et les aspects relatifs au bien-être humain des *parties intéressées* (3.4)

Note 1 à l'article: Les aspects liés au bien-être humain des parties intéressées sont couverts par les *catégories d'impact social* (3.27).

3.13

performance sociale

performance d'un produit et d'un *organisme* (3.31) relative à ses *aspects sociaux* (3.1) et à ses *impacts sociaux* (3.12)

3.14

évaluation de la performance sociale du cycle de vie

EPSCV

compilation et évaluation des informations relatives à la *performance sociale* (3.13) d'un *système de produits* (3.6) au cours de son *cycle de vie* (3.3)

3.15

évaluation par échelles de référence

phase de l'*analyse sociale du cycle de vie* (3.2) destinée à évaluer la *performance sociale* (3.13) du *système de produits* (3.6) sur la base d'*échelles de référence* (3.18) spécifiques

3.16

évaluation des impacts sociaux du cycle de vie

EISCV

phase de l'*analyse sociale du cycle de vie* (3.2) destinée à comprendre et évaluer l'ampleur et l'importance des *impacts sociaux* (3.12) potentiels d'un *système de produits* (3.6) au cours du *cycle de vie* (3.3) du produit

[SOURCE: ISO 14050:2020, 3.6.5, modifié — «sociaux» a été ajouté au terme et «sociale» a été ajouté dans la définition. «environnementaux» a été remplacé par «sociaux» dans la définition.]

3.17

point chaud social

processus élémentaire (3.7) ou groupe de processus élémentaires qui contribue de manière significative à un *impact social* (3.12) potentiel considéré comme une menace pour le bien-être humain ou qui peut contribuer à son développement ultérieur

3.18

échelle de référence

échelle ordinale dans laquelle des données sont utilisées pour définir une propriété ou plusieurs niveaux d'intensité spécifiques d'un attribut donné

[SOURCE: ISO 5492:2008, 4.32, modifié — «ordinale» a été ajouté, «échantillons de référence» a été remplacé par «données», et «intensités spécifiques» a été remplacé par «plusieurs niveaux d'intensité spécifiques».]

3.19

flux de référence

mesure des extrants des processus, dans un *système de produits* (3.6) donné, nécessaire pour remplir la fonction telle qu'elle est exprimée par l'*unité fonctionnelle* (3.5)

3.20

variable d'activité

mesure de l'activité d'un processus qui fournit des informations sur l'importance relative (ou l'intensité) des processus dans le *système de produits* (3.6), et qui peut être reliée à une *unité fonctionnelle* (3.5)

Note 1 à l'article: Une variable d'activité souvent utilisée est celle des «heures travaillées», qui fournit des informations sur le nombre d'heures travaillées nécessaires dans chaque processus pour produire une quantité donnée d'extrants du processus.

Note 2 à l'article: Les variables d'activité, mesurées proportionnellement pour l'extrant de chaque processus pertinent, sont utilisées pour refléter la part d'une activité donnée associée à chaque *processus élémentaire* (3.7).

3.21

inventaire social du cycle de vie

ISCV

phase de l'*analyse sociale du cycle de vie* (3.2) impliquant la compilation et la quantification des intrants et des extrants, pour un système de produits donné au cours de son *cycle de vie* (3.3)

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.3, modifié — «social» a été ajouté au terme et «sociale» a été ajouté dans la définition.]

3.22

affirmation sociale comparative

déclaration relative à la supériorité ou à l'équivalence en matière sociale d'un produit par rapport à un produit concurrent sur le *marché de produits en cause* (3.8) qui remplit la même fonction

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.6, modifié — «sociale» a été ajouté au terme et «sur le marché de produits en cause» a été ajouté dans la définition. «d'environnement» a été remplacé par «sociale» dans la définition.]

3.23

données qualitatives

données non numériques décrivant les attributs ou les propriétés que possède un processus élémentaire

3.24

données quantitatives

élément de données numériques qui comporte son unité, ou contexte pour les données sans dimension

3.25

données semi-quantitatives

données représentant un classement ordinal basé sur des caractéristiques/critères définis

3.26

facteur de caractérisation

facteur établi à partir d'un modèle de caractérisation qui est utilisé pour convertir les résultats de l'inventaire du cycle de vie en unité commune d'indicateur de catégorie

Note 1 à l'article: L'unité commune permet le regroupement des résultats dans un même indicateur de catégorie.

[SOURCE: ISO 14040:2006, 3.37]

3.27

catégorie d'impact social

classe d'*impacts sociaux* (3.12) à laquelle les résultats de l'*inventaire social du cycle de vie* (3.21) peuvent être attribués

3.28

sous-catégorie d'impact social

sous-section d'une *catégorie d'impact social* (3.27) qui peut être reliée à une *partie intéressée* (3.4) spécifique

3.29

voie d'impact

série de relations causales, consécutives, débutant en définitive par un *aspect social* (3.1) et s'achevant par un *impact social* (3.12)

Note 1 à l'article: Les termes «chaîne de cause à effet» et «voie d'impact» sont synonymes.

Note 2 à l'article: Dans le présent document, la voie d'impact peut être assimilée à un système de mécanismes sociaux mutuellement liés.

[SOURCE: ISO 14008:2019, 3.1.9, modifié — «environnemental» a été supprimé dans le terme. «environnemental» et «environnementaux» ont été remplacés par «social» et «sociaux» dans la définition.]

3.30

responsabilité sociétale

responsabilité d'un *organisme* (3.31) vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui:

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société;
- prend en compte les attentes des *parties intéressées* (3.4);
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement;
- est intégré dans l'ensemble de l'organisme et mis en œuvre dans ses relations

Note 1 à l'article: Les activités comprennent des produits, des services et des processus.

Note 2 à l'article: Les relations correspondent aux activités de l'organisme au sein de sa sphère d'influence.

Note 3 à l'article: La sphère d'influence désigne la portée/ampleur des relations politiques, contractuelles, économiques ou autres à travers lesquelles un organisme a la capacité d'influer sur les décisions ou les activités de personnes ou d'autres organismes.

[SOURCE: ISO 26000:2010, 2.18, modifié — «parties prenantes» a été remplacé par «parties intéressées». La Note 3 à l'article a été ajoutée.]

3.31

organisme

personne ou groupe de personnes ayant un rôle avec les responsabilités, l'autorité et les relations lui permettant d'atteindre ses objectifs

Note 1 à l'article: Le concept d'organisme englobe sans s'y limiter, les travailleurs indépendants, les compagnies, les sociétés, les firmes, les entreprises, les administrations, les partenariats, les organisations caritatives ou les institutions, ou bien une partie ou une combinaison des entités précédentes, à responsabilité limitée ou ayant un autre statut, de droit public ou privé.

[SOURCE: ISO 14001:2015, 3.1.4]

4 Principe de l'ASCV

4.1 Généralités

Ces principes sont fondamentaux et il convient de les utiliser en tant que recommandations pour les décisions concernant à la fois la planification et la réalisation d'une ASCV.